

20230406

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9 L'an deux mil vingt trois

Votants : 9 le 7 AVRIL à VINGT heures

Le conseil municipal de la commune de MAISONNAIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de :

M. DUPLESSI Jean Paul, Maire

Présents : M. DUPLESSI Jean Paul. Mme BLONDY Marie-
Noëlle. Mme ALVARO Claudine. M. LEJOT Pascal. M. LEJOT
Jean-Paul. Mme REBILLAT Nadine. M. NADOT Jack. Mme
BONNEMAISON Marie-Laure. M. DUBOURG Nicolas

Absents Excusés : Mme LAURENT Isabelle. M. GAUBERT
Gabriel

Secrétaire de séance : M. LEJOT Pascal

Convocation : 31.03.2023

Affichage : 31.03.2023

Objet : PARC EOLIEN SUR LES TERRITOIRES D'IDS ST ROCH ET TOUCHAY

✓ **AVIS SUR LA DEMANDE DE REGULARISATION DE L'ARRETE
PREFECTORAL DU 4/02/2016**

Monsieur Le Maire replace l'arrêté préfectoral du 04/02/2016 autorisant la
société Ferme éolienne d'Ids SAS à exploiter un parc éolien composé de six
aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire des
communes d'Ids-Saint-Roch et de Touchay.

Ainsi,

Considérant le jugement du 18 janvier 2022 de la cour administrative d'appel
de Nantes ;

Considérant le dossier d'enquête publique complémentaire d'une durée de 15
jours du 3 avril 2023 à 9h00 jusqu'au mardi 18 avril 2023 à 12h00 ;

Après discussion, le Conseil municipal émet à la majorité (2 voix contre, 1
abstention et 6 voix pour), un avis favorable à la demande de régularisation
de l'arrêté préfectoral du 04/02/2016 autorisant la société Ferme éolienne
d'Ids SAS à exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et d'un
poste de livraison électrique sur le territoire des communes d'Ids-Saint-Roch
et de Touchay.

Fait et délibéré à Maisonnais, le 7 avril 2023

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Jean Paul DUPLESSI

Pascal LEJOT

Affichée en Mairie le 14 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le 14 avril 2023